

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Le dix-sept septembre deux mil vingt-deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Fonds de concours au
fonctionnement des
équipements sportifs
attribués par la
Communauté de Communes
Cœur de Savoie 2022

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Emmanuelle ESCOFFIER-ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

Procurations : Pierre VERNEY à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Jacky DONJON, Delphine LAINÉ à Patrick CHARLES, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

Absent excusé : Jean-Claude BENGRIBA

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation
9 septembre 2022

Monsieur le Maire délégué expose,

Date d'affichage
23 septembre 2022

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a délibéré favorablement pour le versement de fonds de concours pour le fonctionnement des gymnases occupés par les collégiens et de la piscine.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Conformément à la réglementation, ces fonds de concours ont été calculés en prenant en compte les dépenses afférentes au fonctionnement de ces équipements, dépenses de fonctionnement des services publics liées à l'accueil des usagers puis versées sur présentation d'un état des dépenses réalisées, visé par Monsieur le trésorier municipal.

Les dépenses concernées sont les suivantes : fluides (électricité, gaz), dépenses d'entretien du bâtiment (maintenance et nettoyage), eau, charges de personnel liées à l'entretien, la maintenance et le gardiennage des installations (hors dépenses de personnels liées à l'exercice du service public lui-même, telles que la surveillance des bassins ou de l'enseignement).

Le versement de ce fonds est soumis à un état récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées sur l'année en cours, sans qu'il puisse dépasser 50% du reste à charge de la commune (hors gymnases, pour lesquels seul le taux d'occupation est pris en compte).

Concernant les gymnases (cas particulier), le critère de prise en charge est déterminé eu égard au coût de fonctionnement de chaque équipement et au taux d'occupation annuel affecté aux collégiens.

Ce fonds de concours fera l'objet d'un acompte de la moitié du plafond indiqué ci-dessus, le solde sera versé en fin d'exercice, ou au plus tard fin janvier de l'exercice suivant.

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Les fonds de concours prévisionnels par année au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- Piscine Aquagelon : — 25 000 €
- Gymnase du Centenaire : (taux d'occupation 40,54%) : 18 000 €
- Gymnase de La Seytaz (taux d'occupation : 29,34%) : 13 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Savoie en date du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement des gymnases mis à disposition de l'accueil des élèves du collège ainsi que pour le fonctionnement de la piscine municipale dans les conditions prévues par les dispositions législatives en vigueur, au titre de l'année 2022
- SOLLICITE le versement d'un acompte anticipé pour ces équipements au titre de l'année 2022
- APPROUVE les modalités de versement telles que décrites ci-dessus.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

